

[Text]

transmettre tous renseignements utiles à leur comparaison.

J'ai pris bonne note de votre déclaration à la Chambre des communes jeudi le 28 mai, et j'ai pris les dispositions nécessaires pour faire circuler aux membres du Comité l'extrait du Hansard et le rapport que vous avez déposé.

Or, voilà l'essentiel de ma lettre à M^{me} Sauvé. Et je dois vous rappeler, monsieur Joyal, que le sous-comité avait, en principe, décidé de demander aux fonctionnaires de la Chambre des communes de comparaître le jeudi 11 juin. Alors, c'est en anticipant une décision éventuelle de ce comité que j'ai proposé la date. Évidemment, le Comité plénier est maître de ses décisions et s'il y a lieu de changer la date, je le ferai avec plaisir et je communiquerai avec toutes ces personnes-là.

M. Joyal: Je suis tout à fait d'accord avec la date, monsieur le président, puisque c'est la date la plus rapprochée qui nous soit disponible et qui donne suffisamment de temps aux représentants de la Chambre des communes pour se préparer en conséquence. Le seul point sur lequel j'attire votre attention c'est sur le fait, et je crois que M^{me} le Président est juste en le soulignant dans sa déclaration. Elle dit que le rapport, l'étude spéciale du commissaire n'a jamais fait l'objet d'une référence précise à ce Comité-ci, et elle dit dans sa déclaration: non plus qu'elle soit mentionnée de façon explicite dans le rapport annuel. Elle semble laisser entendre que si nous discutons de l'état des langues officielles à la Chambre des communes, il serait opportun que cette étude fasse l'objet de discussions.

Or, si le greffier ou d'autres représentants de la Chambre des communes devaient comparaître ici le 11 juin prochain et qu'ils ne soient pas habilités à répondre sur cette question-là, vous comprendrez qu'il y aurait là un point important à couvrir. Alors, la question que je pose est uniquement de savoir si ces représentants que nous entendrons le 11 juin pourront discuter, débattre avec nous du contenu de cette étude spéciale, et bien sûr, de la réponse que M^{me} le Président y apporte. C'est le seul point que je voudrais voir couvrir. Puisque vous conviendrez avec moi que si nous entendons les représentants de la Chambre des communes le 11 juin, il serait opportun que nous puissions débattre de cette question. C'est le cœur même de ce qui fait l'objet de l'intérêt du Comité face à l'état des langues officielles à la Chambre des communes. C'est pourquoi, je dis simplement qu'il serait bon que ce point-là soit éclairci avant que nous concernions la présence du greffier ou de d'autres représentants de la Chambre des communes.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce tout, monsieur Joyal?

M. Joyal: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Je croyais que vous aviez un autre point . . .

M. Joyal: Non.

Le coprésident (M. Corbin): Non? C'est tout.

M. Joyal: Non. L'autre point, si vous n'avez rien à rajouter à cette question-là, je vous demanderais simplement de vérifier avec les représentants pour être bien certain qu'ils pourront discuter de l'étude spéciale et de la réponse de M^{me} le Président lorsque le greffier comparaitra ici le 11 juin.

[Translation]

I have noted your statement of Thursday, May 28 to the House of Commons, and I have caused to be circulated to the members of the committee extracts of the *Hansard* of that day and the report which you tabled.

Those are then the main points of my letter to Mrs. Sauve. I must remind you Mr. Joyal, that the subcommittee had decided on principle to invite the officials of the House of Commons to appear on Thursday, June 11. I had therefore merely anticipated the eventual decision of this committee as to the date. Of course, the committee is free to decide, if it wished to change the date, and I would be most happy then to contact all these persons.

Mr. Joyal: I am in full agreement as to the date, Mr. Chairman, since it is the earliest available moment, that will allow the representatives of the House of Commons to prepare for their hearing. However, I do want to bring to your attention the fact, as Madam Speaker has rightly stressed in statement, that the report, the special study of the commissioner, has never been referred directly to this committee, and she further states that the study was not explicitly mentioned in the annual report. She seems to imply that if we were to discuss the use of official languages in the House of Commons, that that study should certainly be discussed.

Then, if the clerk or other representatives of the House of Commons were to appear on June 11, and they were not prepared to respond to this particular matter, we have a very important point to cover. So I am merely asking to know if the representatives we shall hear on June 11 will be in a position to discuss and debate with us the contents of that special study, and Madam Speaker's reactions to it. That is the only point I wanted to bring up. You will agree with me of course if we are to hear the representatives of the House of Commons on June 11, that is certainly an issue we should be debating. It is the very reason for the interest of this committee in the use of official languages in the House of Commons. I think this point should be clearly established before we entertain a hearing with the clerk or other representatives of the House of Commons.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Is that all, Mr. Joyal?

Mr. Joyal: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I thought that you had another point you wished to raise . . .

Mr. Joyal: No.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No? That is all.

Mr. Joyal: No, I would like to add on this same point, that we should check with the representatives, to make sure that they will be in a position to discuss the special study, and Madam Speaker's response to it, when the Clerk of the House appears on June 11.